

ANNEXE No 3

Q. Et vous n'avez jamais accepté un cheval à moins que vous ne croyiez qu'il remplirait aucune des trois différentes descriptions données sur l'affiche?—R. Non, monsieur.

Q. M. Mackay vous a-t-il dit qu'il n'était pas un juge de chevaux, et qu'il comptait sur vous?—R. Non, monsieur, je ne le crois pas.

Q. Il savait que vous étiez là comme médecin vétérinaire pour cette fin?—R. De la façon dont il tournait autour d'un cheval, je croirais qu'il connaît passablement bien un cheval lui-même.

Par M. Carvell:

Q. En aucun temps M. Mackay a-t-il discuté votre jugement en acceptant les chevaux?—R. Non.

Q. Connaissez-vous quelque chose au sujet d'un cheval connu sous le nom de cheval du docteur Bell à Kingston?—R. Non, monsieur.

Par M. Hanna:

Q. Je ne crois pas que vous vous rendiez justice au sujet de l'âge de ces chevaux, lorsque vous dites qu'un cheval de 30 ans ou de 18 ou 20 ans peut subir votre inspection. Je ne crois pas que vous vous rendiez justice là-dessus. Les dents d'un cheval peuvent-elles être ainsi rasées que vous seriez déçu?—R. Oui, monsieur.

Q. Y a-t-il quelque autre moyen de s'assurer de l'âge d'un cheval? En regardant la tête ou le creux du dos d'un cheval de 30 ans, vous ne pourriez pas possiblement être déçu?—R. Oui, monsieur.

Q. Vous ne pourriez pas être déçu avec un cheval de 30 ans, et croire qu'il n'a que 10 ou 12 ans?—R. Non, monsieur.

Q. Cela se verrait par la tête du cheval, l'épine dorsale s'affaisserait?—R. Dans chaque cas.

Q. Lorsqu'un témoin vient ici et dit qu'il vous a passé un cheval de 30 ans pour un cheval de 10 ans, que pensez-vous de son témoignage sur ce point, croyez-vous qu'il a dit une fausseté?

M. CARVELL: Je proteste. Ce témoin n'a pas juré avoir passé un cheval d'au delà de 10 ans. Il a passé un cheval de 30 ans.

Par M. Hanna:

Q. Ces chevaux devaient avoir 10 ans. Serait-il possible pour ce témoin de l'avoir juré?—R. Non, monsieur, je n'en ai pas accepté.

Q. Qu'un cheval de 30 ans a été passé?—R. Je suis positif que je n'en ai pas accepté.

Q. Vous êtes parfaitement positif que vous n'auriez pas accepté un cheval de 30 ans dans aucune circonstance?—R. Oui, monsieur.

Par M. Carvell:

Q. Etes-vous également positif que vous n'avez pas accepté un cheval de 20 ans?—R. Oui, monsieur.

Q. Egalement positif, très bien.

Par M. McKenzie:

Q. Avez-vous déjà rendu témoignage devant un tribunal où il était question de l'âge d'un cheval?—R. Ai-je rendu témoignage?

Q. Oui.—R. Non, monsieur.

Q. Vous n'avez jamais rendu témoignage comme expert devant aucun des tribunaux de la Nouvelle-Ecosse?—R. Non, monsieur.

Q. Avez-vous jamais eu une expérience de ce genre avant d'acheter des chevaux pour le gouvernement?—R. Jamais.

Q. C'était votre première aventure dans cette sorte d'affaire?—R. Oui, monsieur.

Dr CHIPMAN.